

Légende-Type du plan d'aménagement particulier

**Représentation schématique
du degré d'utilisation du sol par lot :**

Délimitation du PAP et des zones du PAP

- [] délimitation du PAP
- - - - - délimitation des différentes zones du PAP

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III...	nombre de niveaux pleins
+1,2...R	nombre d'étages en retrait
+1,2...C	nombre de niveaux sous combles
+1,2...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteurs des constructions:

hc-x	hauteur à la corniche de x m
ha-x	hauteur à l'acrotère de x m
hf-x	hauteur au faîte de x m

Type(s), disposition(s) et nombre des constructions:

oc	construction en ordre continu
onc	construction en ordre non continu
x-m1	x maisons isolées
x-mj	x maisons jumelées
x-mp	x maisons en bande

Type(s) et nombre de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Formes de toiture

tp	toiture plate
tx (°/-°)	toiture à x versants, degré d'inclinaison

← → Orientation du faîte

Gabaris des immeubles (plan / coupes)

- [■][■][■] alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- [■][■][■] limite de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- [■][■][■] alignement obligatoire pour dépendances
- [■][■][■] limite de surfaces constructibles pour dépendances
- [■][■][■] limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- [■][■][■] limite de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- [] lot projeté
- [] lot projeté

Terrains cédés au domaine public communal

- [] terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions:

min x %	pourcentage minimal en surface constituée brute à dédier au logement par construction
x % y %	
⊙	pourcentage obligatoire en surface constituée brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

Evp	espace vert privé
Evp	espace vert public
AJv	aire des jeux ouverte au public
[]	espace extérieur pouvant être scellé
[]	voie de circulation motorisée
[]	espace pouvant être dédié au stationnement
[]	chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
[]	voie de circulation de zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

(○)	arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
[]	haie projetée / haie à conserver
[]	muret projeté / muret à conserver

Servitudes

[]	servitude de type urbanistique
[]	servitude écologique
[]	servitude de passage
●	élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

[]	rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
[]	canalesation pour eaux pluviales
[]	canalesation pour eaux usées
[]	fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

●	luminaire public existant
[]	canalisation eau miété
[]	terre
[]	construction
[]	voite
[]	bâtiments existants
[]	zone boisée existante

LOT 7		3.83 acres	
80.0 m2	94.0 m2	220 m2	252 m2
154.0 m2	1-mb	1-u	1-u
t2 (25-45%)	hc-8.5, hf-15.0	ll	1S + 1I + 1C

Diagram illustrating the planimetric layout of a building footprint on a plot. The building is shown with its maximum dimensions and height restrictions. Key dimensions and labels include:

- Maximum width: $\text{max } 12.00$
- Maximum depth: $\text{max } 9.80$
- Maximum height: $\text{max } 15.50$
- Height restrictions: $\text{max } 8.50$ (hauteur comble), $\text{max } 45.0^\circ$ (roof slope), $\text{max } 1.00$ (height of the building's base).
- Plot boundaries: $\text{limite p.p.e. limite p.p.e.}$ (left), $\text{limite p.p.e. limite p.p.e.}$ (right), limite p.p.e. (top), limite p.p.e. (bottom).
- Street: Rue du Cents
- Other labels: hauteur faite , hauteur comble , chemin d'approche , bande d'arrêt , $\text{bande de stationnement}$, bande d'arrêt , $\text{bande de stationnement}$.

1. Tous les éléments dessinés dans cette partie graphique qui ne sont pas référencés dans la légende sont donnés à titre indicatif.
2. Les surfaces reprises au niveau du présent plan se basent sur le mesurage cadastral suivant plan mesurage n° 6891 du 03/03/2014 bureau Geolux G.O. 3.14. En ce qui concerne les courbes de niveaux, elles se basent sur la levée topographique suivant plan n°13-040074-SIE- du 29/05/2013 du bureau Geolux G.O. 3.14

Référence: 17290/266
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 24.02.2015
Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch

[illegible]